

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2021

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 200

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguié, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE UNIQUE

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Elle interdit la commercialisation sur son territoire de produits déjà fabriqués en quantité suffisante par l'industrie implantée en France, dans un objectif de réduction des importations. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Petite anecdote : un ouvrier de l'usine de Bridgestone se voit remettre un bon d'achat pour des pneus, se rend chez Norauto et achète des pneus Bridgestone, produits où ? Au Vietnam !

Singapour, Vietnam, Corée... Autant de traités de libre-échange dont nous n'avons pas besoin, mais qui sont également dangereux. Ils produisent des émissions de gaz à effet de serre et des licenciements. Pourquoi produisons-nous ailleurs ce que l'on pourrait faire ici ?

La Constitution doit protéger les Français.